

COMMUNIQUE DE PRESSE – 4 décembre 2018

WCEL-IUCN et ICEL et IGEP¹

Le Secrétaire général des Nations Unies appelle les États à renforcer le droit international de l'environnement

New York, 4 décembre 2018 – Le 3 décembre 2018, le Secrétaire général de l'ONU a publié le tout premier rapport des Nations Unies sur l'état du droit international de l'environnement. Ce travail sera décisif si le droit international répond de façon adéquate à l'urgence des crises environnementales mondiales. Celui-ci recommande des mesures pour renforcer la protection du climat, résoudre les problèmes de pollution et préserver la biodiversité. L'Assemblée générale des Nations Unies, par une résolution du 10 mai 2018, a demandé au Secrétaire Général de préparer ce rapport (Res A / 72 / L.51).

Intitulé « Lacunes dans le droit international de l'environnement et les instruments liés à l'environnement: vers un Pacte mondial pour l'environnement » (document A/73/419), le rapport examine la façon dont les pays pourraient rassembler les principes généraux du droit de l'environnement en un seul instrument international. Il relève qu'aujourd'hui plus de 500 accords protègent l'environnement, mais qu'ils sont incomplets, et ne sont pas pleinement appliqués. Un accord sur un ensemble commun de principes directeurs pourrait clarifier, harmoniser et renforcer ces principes au niveau international. Le rapport souligne également des lacunes juridiques, notamment pour prévenir la pollution transfrontière de l'air ou pour protéger les sols et les terres de l'érosion.

Lors du Forum pour la paix à Paris le 11 novembre 2018, le Secrétaire général des Nations Unies, anticipant la publication du rapport, avait déclaré que « la codification des principes fondamentaux du droit de l'environnement apporterait visibilité et clarté ».

Le rapport pose le cadre des discussions du groupe de travail ad hoc de l'Assemblée générale, qui se réunira en janvier 2019 à Nairobi, au Kenya.

À l'occasion de la « Journée des droits de l'homme », le 10 décembre 2018, la France, le Sénégal, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et le Conseil International du Droit de l'Environnement (ICEL) réuniront un panel d'experts internationaux au siège des Nations Unies, afin de commenter les recommandations du rapport. Ce dernier préconise la reconnaissance à l'échelle internationale d'un droit à un environnement sain. Ces débats auront lieu soixante-dix ans après l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le message: le moment est venu de reconnaître une nouvelle génération de droits fondamentaux et, en particulier, le droit de tous de vivre dans un environnement sain.

Contact Presse: press@globalpactenvironment.org

¹ *Commission mondiale du droit de l'environnement - Union internationale pour la conservation de la nature (WCEL-UICN) / Conseil International du Droit de l'Environnement (ICEL) / Groupe International d'Experts pour le Pacte (IGEP)*